



L'épidémie de choléra à Nantes en 1832

Yves JAOUEN

Introduction

Une maladie originaire du bassin du Bengale, en Inde, atteint l'Europe pour la première fois en 1828 dans son extrémité orientale. Le choléra sévit à Moscou à partir de 1830 puis s'étend vers l'Ouest en 1831 et 1832. La France est touchée au printemps 1832. Nantes compte ses premiers morts à partir du 9 avril. La maladie sème l'effroi dans les populations parce qu'elle fauche ceux qu'elle atteint en deux ou trois jours, voire moins. Les médecins sont désarmés et très vite dépassés par une maladie dont ils ignorent la cause et le mode de transmission. Ignorant l'existence des virus et privilégiant la théorie des miasmes, ils pratiquent encore les méthodes traditionnelles. La saignée et la pose de sangsues ont toujours leurs faveurs. Face à sa progression vers l'Ouest en 1831, comment cherche-t-on à Nantes à anticiper l'arrivée de l'épidémie ? Comment la municipalité se mobilise-t-elle pour lutter contre la marche du choléra dans sa ville ? Quels traitements et remèdes les médecins appliquent-ils à cette maladie dont ils ignorent presque tout ? Quel bilan humain peut-on établir à l'issue de plus de six mois d'épidémie ? Telles sont les questions posées par cette pandémie inédite en Europe, en France et donc à Nantes.

1- 1831 : l'observation inquiète de la progression de l'épidémie en Europe de l'Est

La première épidémie de choléra en Europe atteint la Russie en 1828. Partant de Calcutta et du delta du Gange en 1817, la vague précédente était arrivée en Asie Mineure en 1823 et s'était arrêtée aux portes de l'Europe. Quelques années plus tard elle fait un retour en force et de la Russie en 1830 elle gagne les rivages de la Baltique puis submerge le continent européen en 1831 et 1832. En décembre 1831, venant de Grande-Bretagne, l'épidémie touche les côtes françaises de la Manche. De la Prusse, le fléau gagne aussi le Nord-Est du pays avant d'atteindre Paris au mois de mars 1832. Il faut attendre la mi-avril pour officialiser la présence du choléra à Nantes. L'épidémie sévit fortement jusqu'à l'été et régresse ensuite pour s'éteindre au cours du mois de novembre. Elle lance une dernière offensive sur le littoral de la Loire-Inférieure en décembre, notamment à Saint-Nazaire.

La progression de l'épidémie est suivie avec inquiétude dès 1831 à Nantes dont le port accueille régulièrement les navires chargés de bois et de chanvre en provenance des rives de la Baltique. Dès le mois de février 1831, le maire de Nantes et le préfet de la Loire-Inférieure sont avertis de la présence du choléra en Angleterre. Tout au long de l'année des rapports et des courriers les informent sur la marche de l'épidémie en Russie et en Prusse et plus particulièrement dans les ports de Riga, Memel, Dantzig d'où proviennent les cargaisons de bois et de chanvre. Pour faire face à la menace, la loi du 3 mars 1822 complétée par l'ordonnance du 7 août 1822 dont la vocation était de préserver la France de « l'invasion des maladies pestilentielles », est rigoureusement appliquée. Elle bloque toute communication avec les navires venant des ports infectés. Des patentes sanitaires¹ strictes sont exigées au départ des navires. A l'arrivée à Nantes, le maire qui préside l'intendance sanitaire de sa ville peut exiger, à l'arrivée d'un navire suspect une quarantaine et la séquestration de l'équipage dans un lazaret. La progression de l'épidémie dans les ports britanniques au cours du deuxième semestre de 1831 est donc suivie de très près. Des mises en quarantaine sont exécutées mais elles n'empêchent pas la contamination des ports du littoral de La Manche au cours du mois de décembre 1831.

¹Document administratif sur l'état sanitaire d'un navire. Il doit être visé à chaque escale à l'étranger par un agent consulaire.

Alors que Paris compte 732 malades et déplore officiellement 267 décès le 31 mars 1832, le nouveau maire de Nantes, Ferdinand Favre², prend les premières mesures de lutte contre l'épidémie dans sa ville.

2- A Nantes, la municipalité prend des dispositions pour affronter le fléau

Dès la fin du mois de mars, la presse nantaise multiplie les articles sur la progression de l'épidémie à Paris. Le choléra, inconnu jusqu'alors en Europe, suscite l'effroi parce que la mort survient rapidement en deux ou trois jours voire en 24 heures. Devant l'inquiétude légitime d'une population qui s'interroge sur la présence éventuelle de l'épidémie à Nantes, Ferdinand Favre intervient le 31 mars par voie de presse. Il tente de rassurer ses concitoyens. Les Comités de salubrité de la ville, annonce-t-il, ont enquêté sur les quelques indispositions graves et suspectes survenues à des habitants de la ville. Ils ont conclu que le choléra n'était pas en cause. Néanmoins, les habitants qui soupçonneraient la présence de la maladie sont invités à avertir le juge de paix ou le président du comité de salubrité publique de leur arrondissement. Le maire promet que les cas avérés seront rendus publics.

Le 4 avril, suivant l'avis du Conseil central de salubrité, inquiet de l'ampleur de l'épidémie à Paris et de sa progression en province, la municipalité prend les premières mesures de prévention à l'égard de ce qu'elle nomme « la classe indigente ». Cette frange pauvre de la population nantaise est invitée à appliquer quelques règles d'hygiène de base telles que le balayage et le nettoyage de leur logement ainsi que l'enlèvement des immondices restés dans la rue après le passage des voitures de répurgation. La municipalité se charge de l'arrosage plus fréquent de la voie publique et des marchés, mais surtout, en lien avec la préfecture elle met en œuvre une organisation de combat. Dans chaque quartier est créée une commission de secours composée de médecins, d'officiers de santé et de pharmaciens disposants d'un local situé en position centrale pour accueillir plus rapidement les habitants malades. Ils sont ensuite transportés dans des tombereaux marqués d'une croix blanche vers l'hôtel-Dieu ou le Sanitat où des salles isolées leur sont réservées. L'arrêté municipal du 4 avril annonce des mesures supplémentaires d'assainissement. Il oblige les propriétaires dont les logements ne possèdent pas de latrines à s'en doter dans un délai d'un mois dans le but d'éviter le rejet des matières fécales sur la voie publique. En outre, l'arrêté interdit l'écoulement libre du contenu des éviers et oblige les propriétaires à évacuer les eaux usées à l'aide de canalisations reliées aux égouts. Ces décisions donnent la mesure de l'insalubrité des rues de Nantes.

Le 13 mars, un habitant du quartier de Miséricorde adressait une lettre au maire pour dénoncer l'état d'hygiène déplorable de la rue Félibien occupée, écrivait-il, par une population « pauvre, mal nourrie, mal vêtue ». Il dénonce la présence de flaques d'eau stagnantes, infectes, qui croupissent aux portes de demeures humides. Une ruelle proche sert de latrines aux habitants du quartier. « Il s'en exhale un air infect, pestilentiel ». Le puits situé dans cette ruelle offre une eau corrompue qui sert aux différents usages des populations locales. L'auteur de la lettre conclut sur les risques de propagation rapide de l'épidémie de choléra à partir de ce foyer au cas où elle atteindrait Nantes. Il recommande de paver la rue Félibien le plus rapidement possible.

Les nouvelles de l'épidémie en provenance de Paris créent des mouvements de panique en ville mais aussi dans les campagnes proches. Ainsi, « L'Ami de la Charte » du 3 avril annonce que le choléra-morbus ravagerait les troupeaux de bovins et de chevaux en Vendée. Les animaux

² Il a été nommé par ordonnance royale le 9 février 1832.

mourraient en 7 ou 8 heures. A la foire aux bestiaux qui se tient à Clisson les éleveurs paniqués s'enfuient, regagnent rapidement leur foyer. Un vétérinaire appelé en consultation déclare sains les animaux qu'il examine. Il n'y a donc pas d'épizootie. Le clergé appelé en renfort, examine à son tour les troupeaux à Clisson, à Sainte-Lumine, à Maisdon. Il procède à des exorcismes par imposition des mains et aspersion d'eau bénite. Le diagnostic est formel : les animaux ont été possédés du démon.

Le 6 avril, « L'Ami de la Charte » affirme que la ville est en ordre de bataille, prête à affronter le choléra. Toutes les mesures ont été prises pour le combattre. La municipalité claironne le slogan, « propreté, salubrité, sobriété ». Telles sont en effet les trois armes brandies pour neutraliser le nouveau fléau s'il s'attaque à Nantes. Les familles des éventuelles victimes ne sont pas oubliées ; le conseil municipal a voté une souscription en leur faveur. Elle a déjà rapporté 2000 francs avant même le début de l'offensive épidémique.

3- La marche de l'épidémie à Nantes

Avant d'atteindre Nantes, l'épidémie s'invite à Châteaubriant le 7 avril 1832. Ce jour-là, le préfet annonce le décès, dans la matinée, d'un fournisseur de bois aux troupes de l'arrondissement de Châteaubriant. Il est la première victime du choléra dans le département de la Loire-inférieure. Les Nantais attendent le 19 avril pour être officiellement informés de la présence du fléau dans leur ville depuis le 14 avril³. En réalité, la rumeur circulait depuis plusieurs jours. On faisait état de 12 cholériques en traitement dans les hôpitaux. L'inquiétude se propageant la municipalité devait réagir. Elle explique son silence par les doutes, les interrogations sur une maladie qu'il était difficile de reconnaître parce qu'on ne l'avait jamais vue. En réalité, le premier cholérique a été admis à l'Hôtel-Dieu le 9 avril et il est décédé quelques heures plus tard. L'homme est un douanier, Pierre Guimard, âgé de 35 ans arrivant de Besançon via Paris où il a été vraisemblablement contaminé le 5 avril. Il a manifesté les premiers symptômes du choléra dès son arrivée à la Fosse, rue-neuve des Capucins, le 7 avril dans la soirée. D'autres cas et des décès surviennent les 13 et 14 avril. L'épidémie se propage dans les quartiers populaires et pauvres qui bordent la Loire : La Fosse, l'Hermitage, le Sanitat, la Madeleine. La municipalité s'empresse de minimiser la situation le 19 avril en précisant qu'on n'a relevé, le 14 avril, que quatre cas isolés dont deux résultent « d'excès d'intempérance ». On ajoute que le choléra n'est pas contagieux. Il n'y a donc pas de quoi s'alarmer. Ferdinand Favre conclut : « Il y a des épidémies beaucoup plus meurtrières que celle qui nous menace ».

Les propos du maire se veulent rassurants mais la peur qui gagne la population se concrétise par une multiplication d'incidents. Ainsi, avant même l'annonce officielle de l'arrivée de l'épidémie, une lettre anonyme adressée à Ferdinand Favre relate l'altercation, survenue à la sortie de la grande messe célébrée à Sainte-Croix, opposant « les dames de la halle » aux « dames en chapeaux ». Les premières injurient les secondes parce que l'évêque les autorisent à faire gras le reste du carême. La décision épiscopale lésait les intérêts des marchandes de poissons. Les injures se révélaient d'autant plus violentes que « les dames aux chapeaux » arboraient des armes censées les protéger du choléra, du camphre et de l'éther, des remèdes sans doute trop onéreux pour les poissonnières. Ces dames « feraient bien mieux de donner des secours aux malheureux » proclamaient-elles. Pour

³ Le même jour l'épidémie a fait 7533 victimes à Paris.

mettre un terme aux troubles, le commandant de la place de Nantes ordonne le 18 avril, le placement de « piquets de troupes de ligne » devant la cathédrale, Saint-Nicolas et Sainte-Croix⁴. Pour autant, la situation inquiète l'autorité municipale. Le 18 avril, des médecins, des chirurgiens, des étudiants en médecine sont conviés à l'hôtel- de- ville pour être répartis entre les bureaux de secours des six sections de la ville. Au Sanitat, 9 médecins, plusieurs pharmaciens et 3 élèves de l'hôtel-Dieu se chargent des cholériques. Les médecins soignent les malades, les pharmaciens préparent les traitements et les élèves sont chargés de constater à l'extérieur les cas de choléra, de donner les premiers soins et de faire transporter les cholériques au Sanitat. Mis à la disposition du public jour et nuit, les élèves de l'hôtel-Dieu perçoivent une rémunération de 120 francs par mois. Depuis le 17 avril, « L'Ami de la Charte » publie quotidiennement le nombre de victimes tout en rassurant la population. Le choléra, affirme-t-on ne s'attaquerait qu'aux vieillards et aux ivrognes. Les gens bien portants et sobres n'ont rien à craindre. Néanmoins la municipalité continue d'encourager les habitants à balayer soigneusement les rues et ruelles après les pluies et si possible à se procurer des tonneaux remplis d'eau dans lesquels on a dilué du chlorure de chaux pour être répandu dans les rues.

De la mi-avril jusqu'aux premiers jours du mois de juin, « L'Ami de la Charte » publie le bilan quotidien des décès dus au choléra. Au cours du premier mois de l'épidémie on compte 311 décès, 147 durant la deuxième quinzaine d'avril et 164 au cours de la première quinzaine du mois de mai. Le décompte est arrêté au début du mois de juin au moment du soulèvement de l'Ouest par la duchesse de Berry⁵, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile. Désormais, le choléra passe au second plan des préoccupations du journal de Victor Mangin et des autorités municipales. Il est malgré tout suivi de près par le ministre du commerce habituellement en charge des épidémies. Il demande aux préfets l'établissement d'un état mensuel des cholériques dans chaque arrondissement. Un tableau de recensement réalisé le 31 août 1832 comptabilise 366 décès à Nantes à la fin du mois de mai, 759 décès à la fin du mois d'août (365 hommes et 394 femmes). A ce moment 1011 malades ont été recensés depuis le début de l'épidémie, dont 486 hommes et 525 femmes. L'épidémie sévit fortement jusqu'au mois de juillet et s'atténue au cours des mois suivants⁶. Elle s'éteint à Nantes au mois de novembre mais continue jusqu'en décembre sur le littoral au Nord de la Loire après un répit à la fin de l'été. Les zones rurales de l'intérieur du département ont été moins touchées que la zone littorale. Au 31 août, les maires des communes situées entre le Croisic et Saint-Nazaire déploraient 158 victimes du choléra. A Nantes, l'épidémie s'affaiblit donc à la fin de l'été et s'achève au mois de novembre. A ce moment on approche sans doute des 800 décès dus officiellement au choléra lorsque la maladie a bien été identifiée⁷.

4- Mesures de prévention et remèdes à foison pour une maladie très mal connue

Le choléra se répand pour la première fois en Europe et l'on n'en connaît que les symptômes. On ignore les causes et le mode de transmission de la maladie. On avoue même qu'il est difficile de reconnaître une maladie qu'on n'a jamais vue. Pourtant, l'ignorance produit une littérature abondante sur les moyens de prévention et de guérison du choléra. Nombreux sont les médecins et

⁴ Un caporal et 8 fusiliers devant la cathédrale, un sergent et 20 fusiliers devant Saint-Nicolas, un sergent et 13 fusiliers devant Sainte-Croix.

⁵ Par son mariage avec le deuxième fils de Charles X.

⁶ On compte 179 décès en juin, 126 en juillet, 76 en août et seulement 22 en septembre.

⁷ Dans son livre : « Nantes et la Loire-Inférieure », imprimerie Emile Grimaud et fils, 4, place du Commerce, 1898, le docteur G. Bertin, médecin des épidémies, compte 1065 victimes pour l'épidémie de 1832, (page 330). Le choléra, selon son décompte, aurait fait 4165 victimes à Nantes au XIX^{ème} siècle.

les charlatans prêts à exposer leurs solutions miracles. La littérature médicale et pseudo-médicale remplit des colonnes de journaux. Les rapports adressés par des médecins aux édiles et aux plus hautes autorités politiques rivalisent d'inventivité. Seules les listes macabres quotidiennes répondent aux faiseurs de miracles.

En 1832, on ignore que le choléra est dû au « *Vibrio cholerae* », le virus virgule. Il n'est observé qu'en 1854 par l'anatomiste italien Pacini et isolé et identifié par Robert Koch en 1883-1884. Quant au mode de transmission, il ne fait pas débat. La contagion, c'est-à-dire la contamination par un contact avec une souillure, est presque systématiquement niée. Les médecins assurent que l'infection est due à des miasmes, des émanations nocives portées par l'atmosphère. Cette fausse théorie des miasmes prédomine en 1832. Mais curieusement, l'ignorance nourrit une abondante prose consacrée à la prévention et aux remèdes. On ne connaît pas bien le choléra mais on prodigue des conseils pour s'en prémunir et surtout pour en guérir. Ainsi, les gens bien portants et sobres n'auraient rien à craindre. Le choléra ne s'attaquerait qu'aux individus déjà malades et aux ivrognes.

Partant de ce constat, les bourgeois estiment que le choléra est une maladie des pauvres. Ces derniers répondent qu'ils ne sont pas victimes de l'épidémie mais du gouvernement, de la bourgeoisie et du clergé associés dans le but de les empoisonner. A Paris, ils auraient versé de l'arsenic dans le vin. La rumeur enfle et s'achève par une émeute. On retrouve la même accusation d'empoisonnement à Nantes. Le 29 avril, « *L'Ami de la Charte* » affirme que la rumeur circule dans plusieurs quartiers. Ainsi, des ménages ouvriers affirment que des « substances vénéneuses » ont été mêlées aux aliments qu'ils achètent. Des cultivateurs sont bloqués à l'entrée de la ville pour les empêcher d'y introduire leurs produits. A la suite d'altercations ils renoncent même à venir à Nantes. Au cours du mois de mai, l'épidémie se propage dans la ville et fait de nombreuses victimes. La panique enfle. Le 14 mai, Ferdinand Favre est informé que de nombreux Nantais ont fui. En ville, les tombereaux de l'hospice marqués d'une croix blanche sillonnent les rues transportant un nombre toujours plus élevé de malades. Pour tenter d'apaiser les plus effrayés le maire ordonne que l'on efface les croix blanches d'une part et fait publier un avis pour faire taire les rumeurs d'empoisonnement.

Si le choléra n'est pas dû à un empoisonnement, s'il n'est pas contagieux, par quels moyens peut-on alors s'en préserver ? Des conseils, des recommandations encombrant les colonnes de « *L'Ami de la Charte* » et s'invitent dans les rapports de médecins adressés aux autorités politiques. Les solutions les plus variées, voire les plus folles sont proposées. Ainsi, il est recommandé d'éviter la peur parce que « la peur peut engendrer le choléra ». Dans un très long avis rédigé par deux médecins de Saint-Nazaire, il est noté qu'il faut éviter toute affection morale. Les sentiments de colère, de chagrin, de crainte peuvent déclencher la maladie. Pour faire bonne mesure, ils ajoutent que la contagion est une « fausse idée » et le choléra est une maladie facile à combattre. Dans la longue liste des moyens de se préserver du choléra figurent des solutions logiques et radicales. L'air n'est-il pas imprégné de miasmes ? Il suffit donc de le purifier en allumant de grands feux dans les rues. Plus étonnante encore, cette circulaire du Garde des Sceaux⁸ chargé de l'intérim de l'Intérieur adressée aux préfets leur demandant de suspendre toutes les assemblées, réunions cantonales et communales parce que ce sont, reconnaît le ministre, des circonstances où « la sobriété s'oublie ». Or il est admis par le corps médical que le choléra s'attaque aux individus qui se livrent aux « excès d'intempérance ».

⁸ Casimir Périer occupe le poste de ministre de l'Intérieur jusqu'au 27 avril. L'intérim est assuré par le Garde des Sceaux Félix Barthe.

Parfois, quelques médecins font preuve de bon sens en rappelant quelques règles d'hygiène susceptibles, selon eux, de s'opposer à la vague épidémique : tenir sa maison propre, blanchir les murs à la chaux, limiter la consommation de boissons alcoolisées, manger raisonnablement, sans excès, se préserver du froid et de l'humidité. Mais, on sait qu'en 1832 la contagion comme mode de transmission du choléra est niée farouchement. On peut donc douter de l'efficacité de ces conseils. Et, que dire des remèdes et des traitements mis en œuvre contre une maladie qu'on avoue avoir du mal à reconnaître parce qu'elle n'a jamais été observée en France. La variété des potions et des tortures infligées aux malades accélère souvent la marche vers l'issue fatale. La charité, sans doute davantage que la solidarité, prend alors en charge des familles dont une ou plusieurs personnes ont succombé.

En effet, le combat contre l'épidémie ne se limite pas à des remèdes et à des traitements médicaux. La maladie abat les personnes et laisse leurs familles dans le dénuement. L'argent est une arme qui vient donc au secours des pauvres principales victimes du choléra. Les souscriptions, les secours, les indemnités prolongent le combat décevant des médecins. Le conseil municipal de Nantes vote une souscription qui atteint 2.000 francs dès le 7 avril, plusieurs jours avant les premiers cas de choléra recensés dans la ville. Donatien de Sesmaisons⁹ annonce à Ferdinand Favre, le 23 avril, l'attribution de 350 francs chaque mois aux victimes, dont 200 francs versés à la municipalité, 100 francs au curé de sa paroisse et 50 francs aux sœurs de son quartier. Des fonds importants sont mis à la disposition du préfet par le ministre du commerce, soit 20.000 francs, par le roi, 5.000 francs sur une dotation globale de 500.000 francs pour le royaume. Le duc d'Orléans accorde une somme de 3.000 francs au département.

Les familles des victimes bénéficient donc de secours et les médecins en charge des cholériques d'indemnités après avoir infligé à leurs patients des traitements qui ont parfois précipité l'issue fatale. En effet, la manifestation principale du choléra est une diarrhée aigue qui s'accompagne d'une déshydratation spectaculaire. Le malade peut perdre 15 à 20 litres d'eau en 24 heures. La nécessité de le réhydrater ne fait pas encore partie de la panoplie médicale de l'époque. Au contraire, certains médecins n'hésitent pas à faire transpirer le patient en recommandant la chaleur du lit ou pire encore à son enfouissement sous une pile de couvertures. On n'oublie pas de lui placer des boules remplies d'eau chaude aux pieds. Ce traitement appliqué dans des hôpitaux fait preuve de retenue par rapport à celui que préconise un ancien chirurgien, Prudent Leray, qui a exercé ses talents aux dépens des habitants de la Guadeloupe. Il explique que dès les premiers symptômes il faut brûler la peau du cholérique avec de l'eau bouillante à l'aide d'un linge torsadé. On l'applique sur le dos puis on retourne le malade pour répéter l'opération sur le ventre et au creux de l'estomac. Le patient est ensuite recouvert de plusieurs couvertures de laine, des briques chaudes sont disposées sous ses mollets et des sinapismes chauds sous la plante des pieds. La séance de torture atteint enfin son apothéose par l'application de branches d'orties sur le ventre et les cuisses. Le malade croit alors qu'il est récompensé des bonnes dispositions dont il a fait preuve à l'égard du médecin lorsque celui-ci lui prescrit au choix, une infusion de camomille, d'absinthe, de quinquina. Hélas, chaque infusion est suivie de cuillérées de suc de citron ou de vinaigre. Le malheureux apprend enfin qu'il doit être purgé avec une once d'huile de palma-christi¹⁰, deux cuillérées d'huile d'olive et une de vinaigre. A la lecture de ce traitement, on peut supposer que si le malade n'a pas encore vomi, il est maintenant dans de bonnes dispositions pour le faire.

Tous les médecins ne se livrent pas à ces vaines et cruelles pratiques. Certains d'entre eux, plus inspirés, comprennent qu'il faut réhydrater le malade et prescrivent l'absorption de grandes

⁹ Ancien officier, député de 1827 à 1830, Conseiller général de la Manche, Pair de France.

¹⁰ Huile de ricin

quantités d'eau ou d'infusions de plantes. C'est le cas d'un médecin de l'hôtel-Dieu de Nantes qui recommande de faire boire en abondance une infusion très chaude de tilleul, de mauve ou de camomille mais qui a le défaut d'accroître la transpiration du malade d'autant plus qu'il est alité, il doit supporter des couvertures et des cataplasmes chauds sur le ventre. Enfin une diète absolue lui est infligée et 20 à 40 sangsues appliquées sur l'épigastre parachèvent l'œuvre médicale. Ce traitement est symptomatique de la pratique mise en œuvre pour lutter contre le choléra. Le docteur François Broussais, pourtant considéré comme une sommité médicale, nie la contagion, considère que l'abus d'alcool favorise le choléra, applique les mêmes méthodes et échoue comme ses confrères. Ses deux illustres patients, Casimir Périer et le général Lamarque meurent dans ses bras. Le premier le 16 mai 1832 et le second le 1^{er} juin. On lui reproche surtout d'avoir abusé des sangsues et des saignées. Selon « L'Ami de la charte », Casimir Périer aurait réservé ses dernières pensées à l'évêque de Meaux : « Ah ! monsieur l'évêque, ce sont les médecins qui m'ont tué ». Tout est dit sur la qualité et l'efficacité des traitements infligés aux cholériques.

Conclusion

En 1832, la France est confrontée à la première pandémie de choléra. L'année précédente, la progression du fléau, de la Russie à la Grande-Bretagne en passant par la Prusse et l'Europe centrale, est observée avec inquiétude à Nantes. La municipalité se prépare alors à affronter le choléra en prenant une série de mesures préventives. D'une part, elle s'occupe d'améliorer la propreté de la ville par un lavage et un nettoyage plus rigoureux des voies publiques ; elle encourage les habitants à nettoyer leur logement et les propriétaires à effectuer des travaux de salubrité. D'autre part, des équipes de premiers secours sont constituées dans chaque arrondissement de la ville. Le Sanitat et l'hôtel-Dieu ont pour mission de recueillir et soigner les malades identifiés dans les quartiers par les comités de secours. Pour arrêter ou retarder l'arrivée de l'épidémie, des quarantaines sont appliquées aux navires suspects venant des régions infectées. La pandémie atteint la France à la fin de l'année 1831, gagne Paris au mois de mars 1832 et Nantes au cours du mois d'avril. Très vite, la gravité de la maladie qui tue en deux ou trois jours alimente des rumeurs d'empoisonnement en ville et d'épizooties dans les campagnes. Les habitants qui le peuvent s'éloignent de Nantes. Chaque jour la presse publie la liste officielle des morts jusqu'au début du mois de juin. Le soulèvement de l'Ouest et l'épopée de la duchesse du Berry relèguent l'épidémie au second plan d'autant qu'à partir de l'été elle régresse puis s'éteint au cours du mois de novembre. Le choléra a tué environ 800 personnes, et peut-être davantage, dans une ville qui ne compte qu'un peu moins de 80.000 habitants en 1832. La médecine qui découvrait une maladie jusque-là inconnue en Europe révèle son impuissance. Les saignées et l'application de sangsues ont sans doute précipité l'issue fatale des malades. La pandémie a aussi ralenti l'activité commerciale comme le déplore Ferdinand Favre le 20 novembre 1832. L'intendance sanitaire de Nantes n'a pas pu délivrer de patentes aux navires en partance pour les destinations à l'étranger pendant la durée de l'épidémie. Le 20 novembre, le maire demande donc aux médecins de déclarer les éventuels cas de choléra au secrétariat de la mairie. Aucun cas n'est à déplorer les jours suivants et le commerce nantais peut alors reprendre sa trajectoire ascendante après une parenthèse de quelques mois.

SOURCES

P. Bourdelais et J.Y. Raulot : « Histoire du choléra en France, une peur bleue (1832-1854) », *Annales*, 33^{ème} année, N°1, 1978, p.125 à 142.

Archives départementales de la Loire-Atlantique

5M 156 : Le choléra de 1832

Presse numérisée : « L'Ami de la Charte », numéros du 31 mars 1832 au 10 décembre 1832.

Archives municipales de Nantes

BG in4°26 : Thèse pour le doctorat en médecine : Maryvonne Cosseté-Malenfant : « Le choléra à Nantes en 1832 », Université de Rennes, Faculté de médecine de Nantes. 1961.

I5 C23 D6 : Etat des cholériques décédés du 15 avril au 2 novembre 1832.

I5 C23 D1 : Emotion à Nantes provoquée par l'épidémie de 1832.